

Pétitions

Les pétitionnaires y signalent que les pensions des employés doivent continuer à être pleinement indexées; que les cotisants au Régime de pensions doivent avoir le pouvoir de prendre des décisions; qu'il faut que des taux d'intérêt réalistes soient portés au crédit du compte.

A ces causes, monsieur le Président, les pétitionnaires demandent humblement:

que le Parlement modifie le projet de loi C-33, de manière à inclure les dispositions suivantes:

- 1) Toutes les prestations de retraite doivent être protégées intégralement contre l'inflation;
- 2) Les fonds des comptes de pension déjà existants doivent être combinés en un fonds, et la nouvelle formule proposée dans le projet de loi C-33, de créditer les taux de rendement, doit être appliquée à toutes les cotisations;
- 3) Le conseil mixte de gestion de la pension, proposé dans le projet de loi C-33, doit se voir accorder des pouvoirs décisionnels et le mandat d'assurer la protection intégrale de toutes les prestations de retraite contre l'inflation.

[Traduction]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui déposer sept pétitions provenant de personnes domiciliées au Canada qui veulent présenter leur grief.

Attendu que les modifications prévues à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes privés ou gouvernementaux d'assurance-maladie; et attendu que les propositions du gouvernement hausseront le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé; et attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et du prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; et attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis aux dépens du Canadien moyen, les soussignés, vos pétitionnaires, prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je veux présenter 18 pétitions aujourd'hui. Elles portent toutes sur une question qui inquiète vivement tous les Canadiens, c'est-à-dire les modifications proposées à la Loi sur les brevets.

Attendu que les modifications prévues dans le projet de loi C-22 frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; attendu que les modifications proposées par le gouvernement fédéral hausseront le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé; attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et du prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin et attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre

des négociations sur le libre-échange aux dépens du Canadien moyen, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter les propositions visant le projet de loi C-22 afin de protéger les vieillards, les malades et les pauvres contre le coût élevé des médicaments d'ordonnance.

● (1110)

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter un certain nombre de pétitions. La première nous est envoyée par des citoyens d'Elliot Lake, en Ontario, selon lesquels les modifications proposées à la Loi sur les brevets frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments et entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des provinces.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai cinq autres pétitions portant plusieurs centaines de signatures. On espère que le gouvernement finira par comprendre. Les pétitionnaires habitent Edmonton, Orléans; Westmount au Québec; Brandon au Manitoba; Fruitvale, Castlegar, Creston et Nelson en Colombie-Britannique; et enfin Hamilton et Selkirk en Ontario.

Ils font valoir que, d'après eux, le transport est un monopole naturel dénué de réglementation économique et que la réforme de la réglementation de l'économie prévue dans le projet de loi C-18 bouleversera inutilement le secteur des transports, ce qui aboutira à des réductions inadmissibles des normes de sécurité ainsi qu'à la détérioration de la qualité, du type et de la fréquence des services.

Ils exhortent la Chambre à persuader le gouvernement de retirer le projet de loi C-18 et de maintenir la commodité et la nécessité publiques à titre de principe fondamental dans l'élaboration d'une politique nationale de transport public, et de maintenir également l'octroi de permis pour restreindre l'activité sur le marché à un niveau favorable à l'intérêt du grand public.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant d'un certain nombre de citoyens de l'ouest du Canada au sujet des modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets, ce qui évidemment va nuire à tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux. Ces modifications sont le résultat direct des négociations sur le libre-échange et vont accorder des monopoles permanents. Cette pétition est en plein accord avec la résolution adoptée récemment par l'Assemblée législative du Manitoba qui condamne également la Loi sur les brevets au nom des Manitobains. A mon avis, cette pétition ne fait que renforcer cet argument.